

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CAISSE DES ECOLES DE MONTRouGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le Conseil	: 23
En exercice	: 23
Présents	: 12
Excusés	: 05
Absents	: 02
Représentés	: 04

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

**OBJET : Adoption du BUDGET PRIMITIF pour l'exercice 2026 de la Caisse des Écoles**

Sur convocation adressée le 22 avril 2026 le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTRouGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 28 avril 2026, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

**PRÉSENTS** : (12) Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Samy BOUDJERID, Madame Marie COLAVITA, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Emmanuelle FRIEDMANN, Madame Marie-Geneviève HERMARY, Madame Isabelle LEMEE, monsieur Frédéric LEROUX, Madame Sandrine SAILLET, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Monsieur Patrick XAVIER.

**EXCUSÉS** : (5) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Anne DUTHU, Madame Claude FAVRA, Madame Anne NYS, Madame Régine VERZELLE.

**ABSENTS** : (2) Madame Sonia HADDAR, Monsieur Alexandre SIMON.

**REPRESENTÉS** : (4) Madame Selma BENYAGOUB et Monsieur Sébastien GUERIN donnent pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Madame Catherine DE ROCHEFORT-LACOMERAIE donne pouvoir à Madame Isabelle LEMEE, Monsieur Roger GIBERT donne pouvoir à Madame Patricia SOYER.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Vice - Présidente a ouvert la séance à 18h40.

**Adoption à l'unanimité des votes exprimés.**

**CAISSE DES ECOLES**  
**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026**

La Loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite A.T.R.) impose aux Collectivités locales de plus de 3 500 habitants et à leurs établissements publics rattachés, d'instaurer au sein de leurs organes délibérants, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget Primitif (BP), un débat d'orientation budgétaire. Avec l'adoption de la M57, ce débat doit se tenir dans un délai maximum de dix semaines avant le vote du BP.

Depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, ce débat s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). **Ce débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors du Conseil d'administration du 8 avril 2026.**

Chaque Administrateur a été destinataire du projet de budget qui reprend toutes les propositions de dépenses et de recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour atteindre la somme de **123 555 euros** en fonctionnement, sans investissement.

Les domaines d'intervention de la Caisse des Écoles recouvrent principalement les thématiques suivantes : la Culture, le Bien-Manger et l'Éducation au numérique.

Depuis de nombreuses années, elle organise et finance des actions dans le domaine culturel : spectacles, choix de livres ou de jouets, animations pédagogiques au sein des écoles, ateliers culturels, etc.

En outre, un dispositif d'appel à projets destiné aux enseignants et enseignantes des écoles primaires publiques de Montrouge a été acté en septembre 2021. Il s'agit de valoriser les initiatives des écoles afin de diversifier et d'enrichir les ateliers thématiques sur proposition de projets innovants et dûment motivés.

Il est entendu que les administratrices et administrateurs peuvent opter pour d'autres projets et actions proposés et validés en Conseil d'administration.

Le Budget se présente comme suit :

**Pour la section de Fonctionnement – Détail des dépenses :**

- Il est proposé **40 000,00 euros** pour l'achat de spectacles pour les fêtes de fin d'année pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.
- Pour l'achat des jeux, jouets et livres offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année aux enfants des écoles maternelles, il est prévu **28 800,00 euros : 8 000 euros pour les livres et 20 000 euros pour les jouets et 800 € pour** l'impression de la carte de vœux.
- Pour les ateliers choisis par les administratrices et administrateurs, ou appels à projets sur les thèmes portés par la Caisse des écoles, il est proposé de provisionner un montant de **54 695,00 euros** réparti de la manière suivante :
  - ⇒ 1 850,00 euros pour de la billetterie,
  - ⇒ 1 500,00 euros pour la location de cars,
  - ⇒ 51 345,00 euros pour les prestations de services (intervenants extérieurs des appels à projets et autres prestataires).
- Les frais de transactions bancaires liés aux encaissements de la régie quêtes aux mariages pour un montant de **50,00 euros**.
- Une provision de dépenses de **10,00 euros** est prévue pour les éventuels écarts de régie.

**Pour la section de Fonctionnement – Détail des recettes :**

- La subvention de la ville s'élève à **80 000,00 euros**.
- Il est prévu **6 999,95 euros** de dons et souscriptions (régies de recettes).
- Le report de l'excédent 2025, d'un montant de **36 545,05 euros**.
- Une provision de recettes de **10,00 euros** est prévue pour les éventuels écarts de régie.

**En équilibre des dépenses et des recettes, la section de fonctionnement est de :  
123 555,00 €**

**Les administrateurs sont donc appelés à approuver le Budget Primitif de l'année 2026**

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le rapport présenté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311.1, L 2311.2, et L2312.1 à L 2312.4, prescrivant les modalités de vote des budgets,

Vu le débat d'orientation budgétaire du Conseil d'administration en date du 6 mars 2025,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,

Considérant qu'il a été décidé de procéder à un vote global du budget, lequel est alors réputé adopté par chapitre ;

**DELIBERE,**

**Article 1<sup>er</sup> :** **ADOPTÉ** définitivement au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, le BUDGET PRIMITIF 2026, présenté de la façon suivante et tel que figurant en annexe,

Chapitres	Libellé	Recettes	Total
75	Collectivité de rattachement	80 000,00 €	<b>123 555,00 €</b>
75	Libéralités reçues (quêtes à mariages et souscriptions)	6 999,95 €	
75	Provision recettes – écarts régies	10,00 €	
002	Report excédent	36 545,05 €	
		Dépenses	Total
011	Livres	8 000,00 €	<b>123 555,00 €</b>
011	Autres matières et fournitures – Jouets et cartes de vœux	20 800,00 €	
011	Frais bals, tombolas & fêtes (spectacles de Noël)	40 000,00 €	
011	Appels à projets participatifs Projets à l'initiative de la Caisse des écoles	51 345,00 €	
011	Autres frais divers (billetterie, divers)	1 850,00 €	
011	Transports	1 500,00 €	
011	Frais de transactions bancaires	50,00 €	
65	Provision dépenses – écarts régies	10,00 €	

**Article 2 :** **AUTORISE et HABILITE**, d'une façon générale, Monsieur le Président à prendre au nom de la Caisse des Ecoles, sans autre délibération et à son initiative, toutes dispositions en exécution de la présente.

**Fait et délibéré en séance du 28 avril 2026**

Ont signé les Membres présents

Signé par le Président

**Etienne LENGEREAU**



Le présent acte a été reçu  
en préfecture le ... 1.1. MAI 2026

Publié le ... 12 MAI 2026